



# Inconscience ou provocation de la part du gouvernement ?

## **NON à la réduction d'ancienneté de trois mois pour les TR ! OUI aux 6 mois de réduction pour TOUS !**

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr)  
Document réalisé le 07/10/11 consultable en intranet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Le projet de décret modifiant le décret 83-1260 qui fixe, entre autres, le statut du corps des Techniciens de la Recherche prévoit de remplacer les avancements accélérés d'échelon de six mois jusqu'ici attribués aux TR par des réductions d'ancienneté de trois mois maximum. Le projet prévoit donc d'aligner la procédure appliquée aux TR sur celle appliquée aux AT.

**La CGT-INRA et les personnels concernés, mais aussi les agents des autres corps et catégories des EPST ont à maintes fois exigé que la procédure appliquée aux AT soit alignée sur celle des TR et non l'inverse !**

**En conséquence, les soussignés protestent vigoureusement contre la mise en place de cette mesure pénalisante qui témoigne du mépris par lequel le gouvernement traite les TR des EPST.**

**Ils exigent que le gouvernement retire sa mesure, qu'il maintienne les avancements accélérés d'échelon de six mois dans le corps actuel des TR ainsi que dans le futur corps de catégorie B et qu'il les étende au corps des AT.**

Nom	Prénom	Unité – Centre	Signature

A envoyer par fax au 01.39.02.14.50 ou par mail à [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr)  
ou par courrier à CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole